

209C0632
FR10436329-FS0265

7 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

(Euronext Paris)

Par courrier du 7 mai 2009, la société anonyme Paris Hôtels Roissy Vaugirard, PHRV (1) (31, rue Danielle Casanova, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 mai 2009, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS et détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de la Société d'Exploitation de l'Hôtel du Parc de Bougival (SEHPB) qu'elle contrôle (2), 6 846 732 actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 26,75% du capital et des droits de vote de cette société (3), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
P.H.R.V.	6 736 095	26,32
S.E.H.P.B. (2)	110 637	0,43
Total Groupe P.H.R.V.	6 846 732	26,75

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS hors marché.

(1) Le capital de PHRV est détenu principalement par trois actionnaires: 31% par le groupe AGF-Allianz, 31% par le groupe GMF et 30% par Cofitem-Cofimur.

(2) SEHPB est détenue à 99,9% par PHRV.

(3) Sur la base d'un capital composé de 25 594 655 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.